

LES RÉACTIONS AU RETOUR DU LOUP EN FRANCE. UNE ANALYSE TENTANT DE PRENDRE " LES RUMEURS " AU SÉRIEUX

Véronique CAMPION-VINCENT*

Résumé

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, le retour du loup en France est objet de débats passionnés opposant les protecteurs de la nature et les éleveurs de montagne. On veut proposer ici de dépasser les évidences et les slogans et de prendre en compte le discours social généralement dévalorisé des rumeurs. Tout d'abord, l'article décrit l'évolution de la situation depuis le printemps 1993, première annonce du retour "officiel" du loup en France, jusqu'au printemps 2000, lorsqu'un "Plan Loup" officiel, prévoyant une régulation de la présence de l'espèce selon les zones où elle s'implante, est adopté. Il présente ensuite les parties qui s'opposent : éleveurs et députés des zones montagnardes ; associations de protecteurs et mouvements d'amis des loups ; administrations, longtemps passives. Leurs arguments se ressemblent, chacun s'affirmant le plus proche de la nature, terme très valorisé qui recouvre des réalités bien différentes. Un aspect de la situation généralement ignoré est abordé en troisième lieu : l'existence d'élevages incontrôlés de loups, ce qui conduit à des lâchers (volontaires ou accidentels) bien réels. Ce fait est lié à l'évolution de l'image du loup que la quatrième partie présente ensuite : du plus rejeté à l'emblème d'une nature sauvage reconstruite, le loup demeure un "animal du comble" polarisant les passions. La cinquième partie analyse les rumeurs de lâchers d'animaux sauvages (qui existent dans le monde entier, une de leurs principales expressions étant l'ubiquité prêtée aux félins-mystères) et les vérités qu'elles expriment. On s'interroge en conclusion sur le devenir du loup sauvage en France.

Summary

Reactions to the wolf's return to France. An analytical attempt at taking "the rumours" seriously.

Since the early 1990s, the return of wolves in France has caused passionate controversies opposing the militant nature protectors and the mountain sheep farmers. To understand these debates, it is necessary to go beyond the taken-for-granted and the slogans and to pay attention to the generally despised social discourse of rumours. This paper first describes how the situation has evolved since Spring 1993, first announcement of the "official" return of wolves in France till Spring 2000, when an official Wolf Plan, planning to regulate the species according to the geographical areas where it appears, is adopted. The opposing parties are then described: sheep-farmers and political representatives from the mountain areas, associations of ecologists and of friends of the wolves, the administrations which remained passive for long. Each group asserts to be the closest to nature, a blanket term that covers very different realities. Third, the generally ignored existence of uncontrolled wolf-rearing in France, leading to releases (voluntary or accidental), is discussed. This fact is linked to the evolution of the wolf's image, described in the fourth part: from the most rejected to the emblem of wild reconstructed nature, the wolf remains an "animal of the utmost", polarizing passions. The rumours about release of wild animals (that exist all over the world, one of their main expressions being the asserted ubiquity of Mystery Cats (also called Alien Big Cats) and the truth they express are analysed in the fifth part. Reflections on the future of the wild wolf in France are presented to conclude.

Mots clés

Rumeurs, Conflits sociaux, Faune sauvage, Écologie, France.

Key Words

Rumours, Social conflicts, Wildlife, Ecology, France.

Introduction

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, le retour du loup en France est objet de débats passionnés opposant les protecteurs de la nature, qui voient dans cette réapparition le couronnement de la reconstitution d'une nature sauvage mise à mal par les excès de l'exploitation humaine, et

les éleveurs de montagne, pour lesquels ce retour est l'indice d'un complot visant à les chasser des territoires qu'ils mettent en valeur par le pastoralisme. Si l'on veut comprendre ces débats, il est nécessaire de dépasser les évidences et les slogans, et de prendre en compte le discours social généralement dévalorisé des rumeurs.

Manuscrit reçu le 18 août 2000, accepté le 6 décembre 2000.

* Maison des Sciences de l'Homme, 54 boulevard Raspail, 75006 Paris, France.

ANTHROPOZOOLÓGICA, 2000 N° 32

Cet article commencera par décrire l'évolution de la situation depuis le printemps 1993, première annonce du retour "officiel" du loup en France, jusqu'au printemps 2000, lorsqu'un "Plan Loup", prévoyant une régulation de la présence de l'espèce selon les zones où elle s'implante, est adopté par l'Administration. Ce compromis, qui intégrait des mesures proposées par les experts dès 1996, a été bruyamment rejeté par les éleveurs et les protecteurs.

Il décrira en second lieu les parties en présence : éleveurs et députés des zones montagnardes, associations de protecteurs et mouvements d'amis des loups, administrations (le pluriel est important car elles ne parlent pas toutes de la même voix), longtemps passives. Si l'on décrit leur argumentaire (proche du slogan et pétri d'idéologie), on notera que chacun s'affirme le plus proche de la nature, terme qui recouvre des réalités bien différentes.

L'article proposera en troisième lieu d'intégrer un aspect de la situation généralement ignoré : l'existence d'élevages incontrôlés de loups, ce qui conduit à des lâchers (volontaires ou accidentels) bien réels.

Ce fait est lié à l'évolution de l'image du loup que la quatrième partie décrira rapidement ensuite : du plus rejeté à l'emblème d'une nature sauvage reconstruite, le loup demeure un "animal du comble" polarisant les passions.

Une analyse présentant les rumeurs de lâchers d'animaux et les vérités qu'elles expriment sera tentée en cinquième partie. Ces rumeurs, qui tournent autour des lâchers d'animaux sauvages, existent dans le monde entier et une de leurs principales expressions est l'ubiquité prêtée aux félins-mystères.

Pour conclure, on s'interrogera sur le devenir du loup en France.

Le retour du loup : ce qui s'est passé

À partir de 1992, des populations de loups se sont réimplantées sur le territoire français d'où elles avaient disparu depuis la fin des années vingt (Beaufort, 1987 : 26-27), dans le PNM⁽¹⁾ puis dans d'autres départements alpins. Leur présence (et les dégâts occasionnés aux troupeaux) a bientôt soulevé de vives protestations des éleveurs et des organisations agricoles. Dans le PNM, la présence de loups

a sans doute été constatée dès 1990⁽²⁾ mais selon Gilbert Simon⁽³⁾ :

"Tout a commencé en novembre 1992, lorsque deux agents du Parc du Mercantour m'ont téléphoné pour me signaler l'observation de deux loups. Cette observation a permis d'expliquer une observation précédente de nombreux cadavres de mouflons (que les agents pensaient avoir, peut-être, été tués par des chiens errants)."

La décision d'attendre avant d'annoncer la grande nouvelle est alors prise :

"Il y a eu alors au Ministère de l'Environnement une réunion restreinte où la question de la communication à faire a été posée. La décision a été prise de ne rien annoncer avant que trois conditions ne soient remplies : 1. Être sûr qu'il s'agissait bien de loups 2. Être sûr du caractère spontané de leur retour, 3. Avoir mis au point la réponse à apporter aux dégâts que le loup ne manquerait pas de causer. Il s'agissait pour nous de faire face, moins au loup qu'aux réactions face au loup.

L'hiver 1992 a apporté la confirmation : c'étaient bien des loups, et ils étaient plus de deux. La colonisation naturelle de ce vallon des Molières était tout à fait vraisemblable, ce que nous a confirmé en particulier le grand spécialiste des loups Luigi Boitani."

Finalement, c'est la revue écologiste *Terre Sauvage* qui, en mai 1993, annonce le retour du loup en France et non pas le Ministère ni le PNM :

"Nous pensions faire une action de communication au moment de la montée des troupeaux en alpage, vers la mi-juin, mais Antoine Peillon, bien introduit au Ministère et également pigiste à *Terre Sauvage*, nous a devancés ; il nous a un peu mis devant le fait accompli en nous disant : "C'est un scoop qu'il faut que j'exploite, car sinon quelqu'un le fera à ma place." Alors, nous avons collaboré avec lui.

⁽¹⁾ Voir la "Table des sigles utilisés" en fin de l'article.

⁽²⁾ "Dès 1990, des indices permettent de supposer la présence du loup dans le Parc National du Mercantour" (Bracque, 1999 : 56) et Pierre Bracque, communication personnelle du 12 octobre 1999, confirmée lors de son intervention durant la réunion du Groupe Loup France, 28 janvier 2000, Paris.

⁽³⁾ Gilbert Simon était alors Directeur de la DNP, (Direction du Ministère de l'Environnement qui a succédé à la DPN et exerce la tutelle du PNM et de la gestion de la faune sauvage, avec l'avis scientifique du CNPN). Il est maintenant au Conseil supérieur de la pêche. Les trois citations qui suivent sont tirées d'un entretien du 29 décembre 1999, Paris [Les notes prises par l'auteur lors de cet entretien ont été révisées par G.S.].

J'assume parfaitement cette décision de non-information des élus et des éleveurs dans cette première phase, car une médiatisation immédiate aurait pu entraîner l'élimination du loup par ceux qui lui sont par principe hostiles. Mon objectif, c'était de protéger les loups, d'assurer leur installation. Je n'en ai jamais remis, je n'avais pas prévu leur retour, mais une fois qu'ils étaient là, mon métier était de les protéger."

L'action du Ministère se situe au niveau réglementaire: en septembre 1993 est publié un nouveau texte (conforme aux dispositions de la convention de Berne⁽⁴⁾ et de la directive européenne "Habitats"⁽⁵⁾), qui prévoit, pour le loup, le lynx et l'ours, que capture ou destruction pourront être autorisées: "pour prévenir des dommages importants aux cultures ou au bétail, ou dans l'intérêt de la sécurité publique⁽⁶⁾."

L'Administration n'ayant pas mené d'action d'information afin d'explicitier ce texte juridique, peu clair pour non-initiés, les accusations de réintroduction des éleveurs trouveront leur aliment dans cette attitude peu disert et cette absence d'action d'information concertée.

L'arrêté est fort mal accueilli par les associations de protection de la nature, en particulier quant à son volet ours. La SNPN l'attaquera, et il sera annulé en Conseil d'État en septembre 1996. Un nouvel arrêté analogue, daté du 10 octobre et publié au J.O. du 12 octobre 1996, remplacera toutefois bien vite le premier texte.

Le retour du loup a peut-être surpris les administrations, mais pas les associations qui l'attendaient avec impatience. Une étude antérieure sur les félins-mystères (Campion-Vincent, 1992) m'avait permis d'apprécier cette attente dont je rappelle ici les principaux éléments.

Dans les années quatre-vingts, des figures fort médiatiques du monde des militants ne perdaient pas une occasion de clamer haut et fort leur objectif de réintroduction du loup, et des ouvrages de militants ou des articles de la grande presse sympathisante affirmaient l'existence de lâchers clandestins de loups:

"En Europe, bien des loups ont déjà discrètement été relâchés. En février 1978, j'ai entendu le loup dans le Lubéron, en compagnie de trois amis. J'ai attendu ce livre pour en parler. Robert Hainard rapporte sa présence dans le Massif Central en 1983. J.-P. Salasse a entendu hurler la 'bête' dans le Gévaudan. (Kempf, 1987 : 91).

Depuis que la pression de l'homme sur son milieu est devenue si pesante, quelques révoltés, désireux de recoller les morceaux d'un monde perdu, n'hésitent pas à relâcher discrètement, çà et là, en Europe, des loups captifs dans quelques sites tenus secrets. Dans l'espoir de rendre à *Canis lupus* la place qui était la sienne."⁽⁷⁾

- La réintroduction officielle du loup en Margeride était alors un article de foi pour bien des Auvergnats; une histoire mieux connue dans le Cantal ou la Lozère que l'histoire oubliée de la Bête du Cézallier qui avait hanté le pays de 1946 à 1951 (Barloy, 1985; Meurger, 1990). Des projets locaux de réintroduction existaient d'ailleurs en Lozère. Soutenus par l'Office de tourisme - le Parc clos des loups du Gévaudan⁽⁸⁾ était déjà une attraction touristique importante - mais rejetés par les organisations agricoles; il ne semblait pas qu'ils aient obtenu (ou puissent obtenir) l'approbation - indispensable - du Ministère de l'Environnement:

"Le maître des loups [Gérard Ménatory, titre de l'article] a révélé ses projets, directement liés à ceux des Bretons [de Carhaix]: créer une zone protégée de deux cents hectares en Lozère, où les loups évolueront en toute liberté et vivront en autarcie grâce à l'abondant gibier que l'on prendra soin auparavant de lâcher. Première étape. La seconde génération de loups issue de cette réserve sera ensuite destinée à repeupler certaines de nos forêts. Les sujets en question, parce qu'ils seront totalement sauvages, ne feront preuve d'aucune curiosité déplacée face aux bipèdes qui pourraient éventuel-

⁽⁴⁾ Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, ratifiée par la France en 1979, articles 6 (protection) et 9 (dérogations).

⁽⁵⁾ Directive du 21 mai 1992, articles 12 et 16.

⁽⁶⁾ Arrêté daté du 22 juillet 1993, signé par le Ministère de l'Environnement, Direction de la nature et des paysages, et le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Direction générale de l'alimentation, publié au J.O. du 11 septembre 1993.

⁽⁷⁾ Germaine Aziz, "Loup y es-tu? Le naturaliste Jacques Baillon retrace, de la Renaissance à sa quasi-disparition, l'épopée d'un carnassier maudit qui n'a pourtant pas croqué toutes les bergères", *Libération*, 14 mars 1991.

⁽⁸⁾ Où Gérard Ménatory, animateur du Parc, se montrait au milieu des loups: "Il se couche parmi ses pensionnaires, les attire avec quelques biscuits, puis se laisse lécher!" (Soutif, 1987).

